



*Collège Claude Massé – 4 Avenue Pierre Barre
33440 AMBARES ET LAGRAVE
Tél : 05 56 38 93 60 Fax : 05 56 38 86 28*

Charte de la Section Sportive Natation du Collège Claude Massé

La Section Sportive Natation du Collège Claude Massé existe depuis la saison 2006-2007. Elle est issue d'un partenariat fort entre la Mairie d'Ambarès, le collège Claude Massé et l'Association Sportive Ambarésienne.

Cette charte est une adaptation de la charte du 29-9-2011 parue au BO du 20-10-2011.

Elle est envoyée aux parents des élèves qui postulent à la section sportive et représente un règlement intérieur valable tant qu'aucune charte ne s'y substitue.

Article 1 : établissement et section sportive

La section sportive s'intègre dans le projet d'établissement, elle est présentée au conseil d'administration.

Article 2 : admission pour l'année 2020-2021 et vocation

Après avis favorable du conseil de classe de l'établissement d'origine, un jury composé de la principale du collège, du professeur d'EPS responsable de la section natation et de l'entraîneur du club de l'ASA natation étudiera les dossiers de candidature et décidera des nouvelles admissions.

La section sportive du collège a vocation à accueillir les élèves, filles et garçons, motivés et aptes aussi bien au plan sportif qu'au plan scolaire.

Article 3 : objectifs

- L'objectif principal est de permettre à ces élèves de suivre une scolarité normale et d'accéder à l'épanouissement personnel par un approfondissement de la pratique sportive natation dans le cadre scolaire. La réussite scolaire reste prioritaire.
- Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale.
- Développer leur goût de l'effort et les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
- Ouvrir les élèves sur l'extérieur et développer leur autonomie.
- Permettre aux élèves d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective.
- Aider les élèves à évoluer dans une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne et à adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.
- Participer à leur éducation citoyenne.
- Contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement.

Article 4 : volume de pratique

La section sportive offre un complément de pratique sportive de 2 ou 3 entraînements par semaine, inclus dans l'emploi du temps scolaire. La présence aux séances d'entraînement est

obligatoire. En cas de dispense temporaire de pratique, un certificat médical devra obligatoirement être fourni.

Article 5 : section sportive et association sportive

Les élèves de la section sportive ont l'obligation de se licencier à l'Association Sportive du Collège Claude Massé d'Ambarès en début d'année scolaire et de participer aux compétitions de l'UNSS en natation sportive. Nous encourageons les nageurs à participer aux cross du district, du département, voire de l'académie en cas de qualification.

Article 6 : section sportive et éducation physique et sportive

La pratique sportive dans le cadre des horaires de la section sportive ne peut en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire d'éducation physique et sportive, elle vient en supplément.

Article 7 : emploi du temps

L'horaire de la section sportive est arrêté avec précision avant le début de l'année scolaire et intégré dans l'emploi du temps de l'élève. La préoccupation qui prévaut au moment de cette élaboration est l'équilibre entre les temps d'étude, d'entraînement et de repos susceptible de placer les élèves dans les meilleures conditions de réussite.

Article 8 : encadrement

Un professeur d'EPS est responsable de la coordination entre le personnel enseignant, l'encadrement du club et les parents.

L'entraînement est assuré par un éducateur titulaire d'un brevet d'état de natation (BEESAN) choisi par le Président de la section natation de l'Association Sportive Ambarésienne.

Article 9 : suivi médical

Tout élève inscrit à la section sportive devra fournir, en début d'année scolaire, un certificat médical de non contre indication à la pratique de la natation sportive fait par un médecin spécialiste en médecine sportive (*fiche médicale type donnée en début d'année*).

Le suivi médical fera l'objet d'une coopération étroite entre les familles, l'entraîneur et l'enseignant responsable de la section.

Article 10 : section sportive et scolarité

L'élève a été volontaire pour entrer dans la section et, à ce titre, il s'engage à respecter un contrat moral : apporter le même sérieux tant sur le plan scolaire que sur le plan sportif.

Tout manquement à cet engagement moral sera pénalisé par une exclusion temporaire ou définitive de la section. Les motifs peuvent être multiples (baisse des résultats scolaires ou sportifs, problème d'attitude ou de discipline au sein du collège ou lors des séances d'entraînements...).

Dans le cas où l'élève est écarté de la section sportive, il devra être présent, soit en permanence (étude), soit à la piscine pendant les horaires d'entraînement.

Sa réintégration ne sera effective qu'après décision favorable du professeur d'EPS responsable de la section sportive, de l'entraîneur et du chef d'établissement.

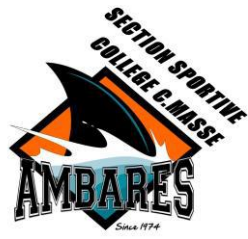
En cas de difficultés scolaires ou de problèmes physiques, les entraînements pourront être aménagés ou réduits.

Article 11 : section sportive et instance fédérale

Les élèves de la section sportive doivent être licenciés à la section natation de l'Association Sportive Ambarésienne. Ils participent aux compétitions de la Fédération Française de Natation.

Signature de l'élève

Signature des parents



**Collège Claude Massé - 4, avenue Pierre Barre -
33440 AMBARES ET LAGRAVE**

Tél : 05 56 38 93 60 Fax : 05 56 38 86 28

DOSSIER DE CANDIDATURE 2020 / 2021

SECTION SPORTIVE NATATION

Photo
Obligatoire

NOM : _____ **Prénom :** _____

Date de Naissance : _ _ / _ _ / _ _ _ _

Responsable légal : _____

Adresse : _____

Tél domicile : _____ Portable 1: _____ Tél travail 1: _____

Portable 2 : _____ Tél travail 2 : _____

Email : _____

(Si nécessaire, préciser les coordonnées du second parent)

Nom : _____

Adresse : _____

Tél domicile : _____ Portable : _____ Tél travail : _____

Etablissement scolaire fréquenté en 2019 - 2020 : _____ Classe : _____

Motivation du candidat (à remplir par l'élève)

Avis du Professeur des Ecoles ou du Professeur Principal

Avis du Principal du Collège Claude Massé



SECTION SPORTIVE NATATION – COLLEGE CLAUDE MASSÉ AMBARÈS ET LAGRAVE



OBJECTIF PRINCIPAL

Suivre une scolarité normale tout en pratiquant la natation de façon plus intense.
Allier sport et études dans les meilleures conditions possibles.



CONDITIONS

Deux entraînements inscrits dans l'emploi du temps de l'élève.
Partenariat avec le club de natation d'Ambarès : 5 à 8 séances hebdomadaires selon les âges.

HISTORIQUE

La section sportive natation du collège existe depuis 2006.
Trois participations au Championnat de France UNSS.



Solène GALLEGRO, 3 ans à la section, 5 ans au club de natation d'Ambarès.
De nombreuses fois médaillée au Championnat de France Elite.
Participation au Championnat d'Europe en 2013, et au **Championnat du Monde** en 2016 !!

SCOLARITE

Avoir de bons résultats scolaires est une priorité.
Plusieurs mentions au diplôme national du brevet.

RESULTATS SPORTIFS

Club au label formateur de la fédération française de natation. De nombreux nageurs ont atteint le niveau inter-région et national dans les catégories jeunes. Plusieurs nageurs issus de la classe sportive ont accédé à des structures ou des parcours de haut niveau.



Une nouvelle piscine (2019)
Un nouveau collège (2018)
avec un gymnase et une piste d'athlétisme...



Février 2020 : l'équipe 1 finit 2ème au championnat académique